

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Inscriptions

Un premier règlement est à verser lors de l'inscription (acompte) : la réception de cet acompte rendra l'inscription définitive (sous réserve de places disponibles). En cas d'annulation de votre part et en cas de force majeure :

- avant le 20 juin 2023 : l'acompte vous sera remboursé
- après le 20 juin 2023 : l'acompte ne sera pas remboursable.

Le solde est à régler dans les 7 jours précédents l'académie ou directement sur place le jour de l'arrivée pour les personnes majeures ou les mineurs venant accompagnés.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le stage en cas d'évènements indépendants de leur volonté, d'indisponibilité d'un professeur ou d'insuffisance de participants. Les sommes perçues sont alors restituées à l'exclusion de toute autre indemnisation.

L'académie

Chaque stagiaire s'engage à :

- Respecter les horaires et le suivi des cours suivant le planning qui leur sera donné en début d'académie
- Respecter les autres stagiaires, les professeurs, les animateurs, les bénévoles et le personnel de l'établissement
- Respecter les règles de vie en collectivité (horaires des repas, du lever et du coucher)
- Respecter les lieux qui sont mis à disposition. Toute dégradation sera facturée soit, à eux-mêmes s'ils sont majeurs soit, à leurs représentants légaux
- Respecter le protocole sanitaire mis en place.

Il est formellement interdit de fumer et d'introduire de l'alcool ainsi que tout produit illicite dans l'enceinte des locaux.

Il est formellement interdit aux stagiaires majeurs de s'introduire dans les chambres des mineurs et il est formellement interdit aux stagiaires mineurs d'aller dans le secteur réservé aux majeurs.

Les stagiaires qui, pour quelque motif que ce soit, n'assistent pas aux cours, ne peuvent prétendre à aucun remboursement. Tout stage commencé est dû.

Les organisateurs du stage déclinent toute responsabilité, en cas de vols ou de détérioration d'instruments, ou d'objets personnels pour lesquels, il est conseillé aux stagiaires de contracter une assurance.

Accueil des mineurs

Les stagiaires mineurs sont sous la responsabilité du professeur pendant les cours selon l'emploi du temps défini en début de stage. En dehors des cours, les stagiaires sont sous la responsabilité de plusieurs animateurs agréés BAFA.

Les mineurs seront sous la responsabilité de l'académie (association Respir'en Seine) dès leur arrivée au lycée le samedi 29 juillet 2023 et jusqu'à leur départ le samedi 5 août 2023.

Pour ceux qui viennent en train, ils seront sous la responsabilité de l'académie (association Respir'en Seine) dès lors qu'ils seront récupérés à la gare de Montélimar ou de Pierrelatte le samedi 29 juillet 2023 et jusqu'à leur montée dans le train le samedi 5 août 2023.

Des concerts sont organisés durant la session ; chaque stagiaire doit apporter une tenue de concert et s'engage à renoncer à ses droits d'interprète et à son droit à l'image durant le stage auquel il participe.

L'exclusion immédiate du stage sans remboursement peut être prononcée par les organisateurs pour tout manquement grave au présent règlement.

NOM du stagiaire majeur ou du responsable légal :

DATE ET SIGNATURE :